

Saint-Sylvestre, 21 octobre 2015

Madame Lynda Carrier
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Dépôt du document – Tableau-synthèse des redevances et compensations aux propriétaires

Madame,

Par la présente, je souhaite déposer l'information demandée lors de la 2^{ème} séance de la première partie des audiences publiques sur le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite, le 21 octobre 2015. Vous trouverez ci-bas un tableau-synthèse des redevances et compensations pour les propriétaires ayant signé des contrats d'option. Cette lettre vous est soumise en dix copies. Le fichier électronique vous a également été transmis à l'adresse suivante lynda.carrier@bape.gouv.qc.ca le 21 octobre 2015.

Paiements annuels		Montants totaux annuels pour le Projet
Paiements pour le contrat d'option	Le plus élevé de 15\$/ha ou 1500\$ (selon le Contrat d'option de RES Canada)	Plus de 500 000\$ versés sur 3 ans
Redevance pour une éolienne	16 000\$ (5 000\$/MW)	736 000\$
Redevance pour le poste de raccordement	10 000\$	10 000\$
Redevance pour le bâtiment de service	5 000\$	5 000\$
Redevance pour les mâts de mesure permanents	2 000\$	4 000\$
Paiement collectif	1% des revenus bruts du projet versés à tous les propriétaires du Projet, au prorata du nombre d'hectares	Montant total variable selon les revenus; estimé à plus de 330 000\$ par année
Paiements uniques à la construction		Montant totaux pour le Projet
Emprise temporaire (remise en état)	25% de la valeur marchande	Montant variable en fonction

et non utilisée après la construction)	du terrain sous l'emprise	de la valeur du terrain
Emprise permanente (pendant les opérations)	100% de la valeur marchande du terrain sous l'emprise	Montant variable en fonction de la valeur du terrain
Compensations pour le bois debout, les récoltes futures, les pertes d'entailles et les érablières potentielles		Montant variable à être déterminé par un spécialiste indépendant et selon le Cadre de référence (2015)
Paieement de construction – Éolienne	1 000\$	46 000\$
Paieement de construction – Réseau collecteur	5\$/m.l., 500\$ minimum, 1000\$ maximum	À déterminer
Paieement de construction – Groupe collecteur	5\$/m.l. , minimum 500\$	À déterminer
Paieement de construction – Voie d'accès principale	5\$/m.l., minimum 500\$	À déterminer
Paieement de construction – Mât de mesure	1 000\$	2 000\$
Paieement de construction – Poste de raccordement	10 000\$	10 000\$
Paieement de construction – Bâtiment d'opération	5 000\$	5 000\$

En espérant le tout conforme aux attentes de la commission, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus sincères salutations.



Viviane Maraghi

Directrice du développement, RES Canada

Au nom de Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.